Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement des travaux d'étude et du suivi de l'avant-projet PAL (phase 2)

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour une demande de crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement d'un mandat de spécialistes en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de la réalisation de l'avant-projet de révision du Plan d'aménagement local (PAL ; 170'000 francs) et un mandat d'aide au maître de l'ouvrage (AMO ; 15'000 francs).

Le Conseil communal enjoint votre autorité à valider le présent rapport et à adopter le projet d'arrêté figurant en annexe.

2 Contexte – Historique

Le 15 juin 2017, le Conseil général a exprimé sa volonté de mettre en place les conditions-cadres nécessaires au bon déroulement des travaux de la révision du PAL avec une motion prévoyant notamment la création d'une commission ad hoc (ComPAL) et la mise en route d'un premier mandat d'accompagnement des autorités communales par un expert externe, spécialisé dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement apte à assister les autorités communales dans la longue procédure de révision du PAL.

Ce mandataire, composé de spécialistes et experts du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), a été choisi par votre Autorité, sur proposition du Conseil communal, le 16 novembre 2017.

Ledit mandataire a conduit toute la procédure de réalisation de la stratégie communale d'aménagement en collaboration avec la ComPAL et le Conseil communal, du mois d'octobre 2017 au mois de mars 2018. Le Conseil général a ensuite validé la stratégie communale d'aménagement (socle politique) lors de sa séance du 14 juin 2018.

En parallèle, le RUN a établi un cahier des charges basé sur les éléments de la stratégie communale d'aménagement ainsi qu'une estimation des coûts de la procédure complète de la révision du PAL ainsi que son phasage et sa planification.

L'organisation générale de la procédure s'articule depuis en trois phases :

- **Phase 1** (3e trimestre 2017 + 1e semestre 2018) : stratégie politique, cahier des charges et appel à mandataires pour l'avant-projet PAL
- **Phase 2** (2019 + 1er trimestre 2020) : avant-projet PAL, projet de territoire et pré-affectation
- **Phase 3** (2e trimestre 2020 + 2e semestre 2020 => 2023 délai ultime fixé par l'Etat) : formalisation et procédure de consultation publique

A ce stade, le Conseil général s'est prononcé sur trois demandes de crédits d'engagement :

- 16 nov. 2017 : **86'000 francs** – mandat de représentant du maître de l'ouvrage (AMO) par le RUN
- 15 mars 2018 : **40'000 francs** – établissement du cahier des charges et évaluation des coûts
- 13 déc.2018 : **50'000 francs** – lancement de la 2e phase de la révision du PAL (appel d'offres)

Les dépenses engagées et prévues au terme de la procédure sont détaillées à l'annexe 3 du présent rapport.

Le 17 décembre 2018, le Conseil communal a adjugé le mandat pour l'établissement de l'avant-projet PAL à l'équipe de mandataires Paysagestion SA, Agence Luc Malnati Architectes Urbanistes Sàrl et Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA, pour un montant de 169'879.75 francs TTC. Cette adjudication a été subordonnée à l'acceptation du financement du mandat par le Conseil général.

3 Procédure d'appel d'offres

Deux appels d'offres[1] auront été nécessaires afin de déterminer l'équipe de mandataires correspondant aux attentes, sous l'angle du rapport qualité-prix.

Comme développé dans le rapport du Conseil communal du 19 novembre 2018, le comité d'évaluation avait jugé, lors du premier « tour » d'appel d'offres, que les candidats manquaient globalement d'ambition. Ceux-ci proposaient une approche de l'avant-projet PAL très formatée et peu créative.

La seconde « tentative » a été la bonne. Les bureaux de spécialistes ont en outre dû développer leur vision, la méthodologie et l'approche de travail. Les offres envoyées ont toutes été jugées avec un niveau de qualité de bon à très bon.

Les critères d'adjudication ont souligné la volonté du Conseil communal de juger les offres plutôt sous l'angle des compétences, de la méthodologie et des visions des candidats. Bien entendu le prix a eu toute son importance, mais il ne figurait pas comme un critère d'adjudication primordial.

CRITERES & SOUS-CRITERES	PONDERATION
1. Qualité et expérience des personnes en charge de l'exécution du marché • Urbaniste(s) responsable(s) de l'exécution du marché (urbaniste) : formation et expérience (70% du critère) • Spécialistes : formation et expériences (30% du critère)	**35 %**
2. Compréhension du mandat • Nombre d'heures proposées par phases (50% du critère) • Répartition des heures entre les intervenants (urbanistes, spécialistes) (50% du critère)	**35 %**
3. Prix	**20 %**
4. Qualité en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation	**10 %**

Un tableau des évaluations avec les critères d'adjudication est annexé au présent rapport (annexe 4). Seule la mention du nom de l'équipe de mandataires ayant obtenu la meilleure note figure sur ledit tableau. Pour des raisons de confidentialité (prévue dans la LCMP), les autres bureaux ayant pris part à l'appel d'offres sont anonymisés (lettres A à D).

4 Mandataires

Fort des résultats des travaux de la phase 1 et en référence à l'adjudication de l'équipe de mandataires suite à deux procédures d'appel d'offres, le Conseil communal est aujourd'hui en mesure de soumettre à votre Autorité la demande de crédit pour la phase 2 de la révision du PAL, soit l'avant-projet PAL, le projet de territoire et la pré-affectation.

Cette phase 2, planifiée d'avril 2019 à mai 2020 est le cœur des réflexions des autorités communales, de la population et des groupes d'intérêts. Elle constitue la première étape de concrétisation de la stratégie communale de l'aménagement sous la forme d'un projet de territoire et qui rassemble plusieurs enjeux, qui sont de :

- valoriser les qualités paysagères de la commune
- structurer les différentes entités territoriales à travers les espaces publics
- favoriser un développement urbain mixte, dense et attractif
- définir un meilleur partage entre modes de mobilité
- mettre en réseau, consolider et structurer l'ensemble des entités urbaines et paysagères afin de renforcer « l'identité » et de « valoriser » le territoire de La Tène
- présenter une vision très claire et innovante de l'aménagement futur de la commune, englobant toute la diversité des territoires communaux et les structurant à partir des espaces non bâtis

[1] Procédure sur invitation conforme à la Loi cantonale des marchés publics (LCMP)

- valoriser les études existantes, en tirant parti de l'inventaire dense et très complet des études en vigueur et en cours, qu'elles soient d'ordre supérieures, communales, sectorielles ou thématiques.

L'équipe de mandataires s'engage clairement et formellement dans ce sens. Sa méthodologie de travail se distingue aussi par la mise en place d'ateliers pour « faire ensemble », afin que les différents acteurs du projet s'approprient le PAL. Ces ateliers proactifs permettront d'identifier : les trésors, les difficultés à résoudre, les différents sites, les quartiers et formes urbaines et les règles souhaitables pour leur évolution, etc.

L'équipe de mandataires organisera des rencontres pour faire le point sur des thèmes spécifiques, tels que le zonage par morphologie urbaine et les grands principes de chaque zone, autant que le travail en parallèle des « pleins » et des « vides ».

L'équipe de mandataires se compose de :

Paysagestion SA
Urbanisme stratégique
Rue de l'Evole 8 – 2000 Neuchâtel
- 3 associés / co-directeurs / chefs de projet
- 2 architectes paysagistes chefs de projet
- 1 architecte paysagiste junior
- 2 stagiaires
- 1 dessinateur
- 1 infographe
- 1 secrétaire

Agence Luc Malnati Architectes Urbanistes Sàrl (LMAU)
Urbanisme opérationnel
Avenue Jean-Jacques Mercier 1 – 1003 Lausanne
- 1 architecte urbaniste, directeur
- 1 géographe urbaniste
- 1 ingénieur urbaniste, spécialiste des aménagements durables
- 2 architectes paysagistes
- 1 cartographe géomaticienne
- 1 assistante administrative
- 1 stagiaire
- 1 apprenti dessinateur en aménagement du territoire

Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA
Stratégies mobilités
Rue du Lac 6 – 1400 Yverdon-les-Bains
- 2 associés, co-directeurs et chefs de projet
- 2 ingénieurs civils spécialisés en mobilité
- 3 géographes spécialistes en aménagements urbains et mobilité
- 1 dessinateur
- 1 comptable

5 Méthodologie – Organisation

Approche concertée et posture environnementale sont au cœur de la méthodologie de l'équipe de mandataires.

L'approche concertée consiste en une démarche co-construite avec la commune, en fonction du calendrier et des différentes étapes de l'élaboration de l'avant-projet de PAL, et selon l'importance ou la « sensibilité » des différents enjeux. Une telle démarche s'inscrit dans la volonté de rendre la procédure aussi participative que possible, en traitant par exemple l'aménagement du futur pôle de gare avec un groupe d'acteurs élargi ou aborder l'emplacement et le développement de la zone d'activités avec les acteurs majeurs déjà présents sur le territoire de La Tène, ou encore intégrer les groupes d'intérêts dans différentes thématiques (nature, organisation de quartier, etc.).

Le Conseil communal partage ainsi le concept de la démarche concertée qui n'est pas uniquement politique : c'est surtout un parti pris d'efficacité pour se donner le meilleur choix ou projet par l'appropriation par tous. Ce constat sera issu du terrain ! Une démarche menée unilatéralement sans l'implication d'une frange la plus large des autorités politiques, de la population, des groupes d'intérêts de la région et du Canton, aboutit rarement à un plan d'action suivi par les différents acteurs.

Cette démarche permet en outre une meilleure communication dans la phase du diagnostic et dans l'élaboration du projet de territoire.

L'équipe de mandataires s'est formée sur la base de 2 convictions :

- *le PAL de demain devra veiller à la qualité de la ville dense : il est nécessaire d'inverser la démarche de conception et de commencer par « structurer » les espaces publics, les vides plutôt que les pleins, les lieux de rencontre... ;*
- *puis, il faudra travailler jusqu'à la « bonne règle » tout en gardant à l'esprit la part d'incertitude qui caractérise une planification à long terme. La bonne règle devra être fondée sur l'identité et le contexte et préparer la commune à un avenir pour lequel on ne maîtrise pas toutes les données (anticipation).*

Le bureau Paysagestion assurera le pilotage général et sera secondé par le bureau LMAU, afin de veiller constamment à la cohérence d'ensemble et de répartir la charge de travail en fonction des compétences respectives et complémentaires.

L'équipe de mandataires se partagera les tâches et les fonctions de la manière suivante :

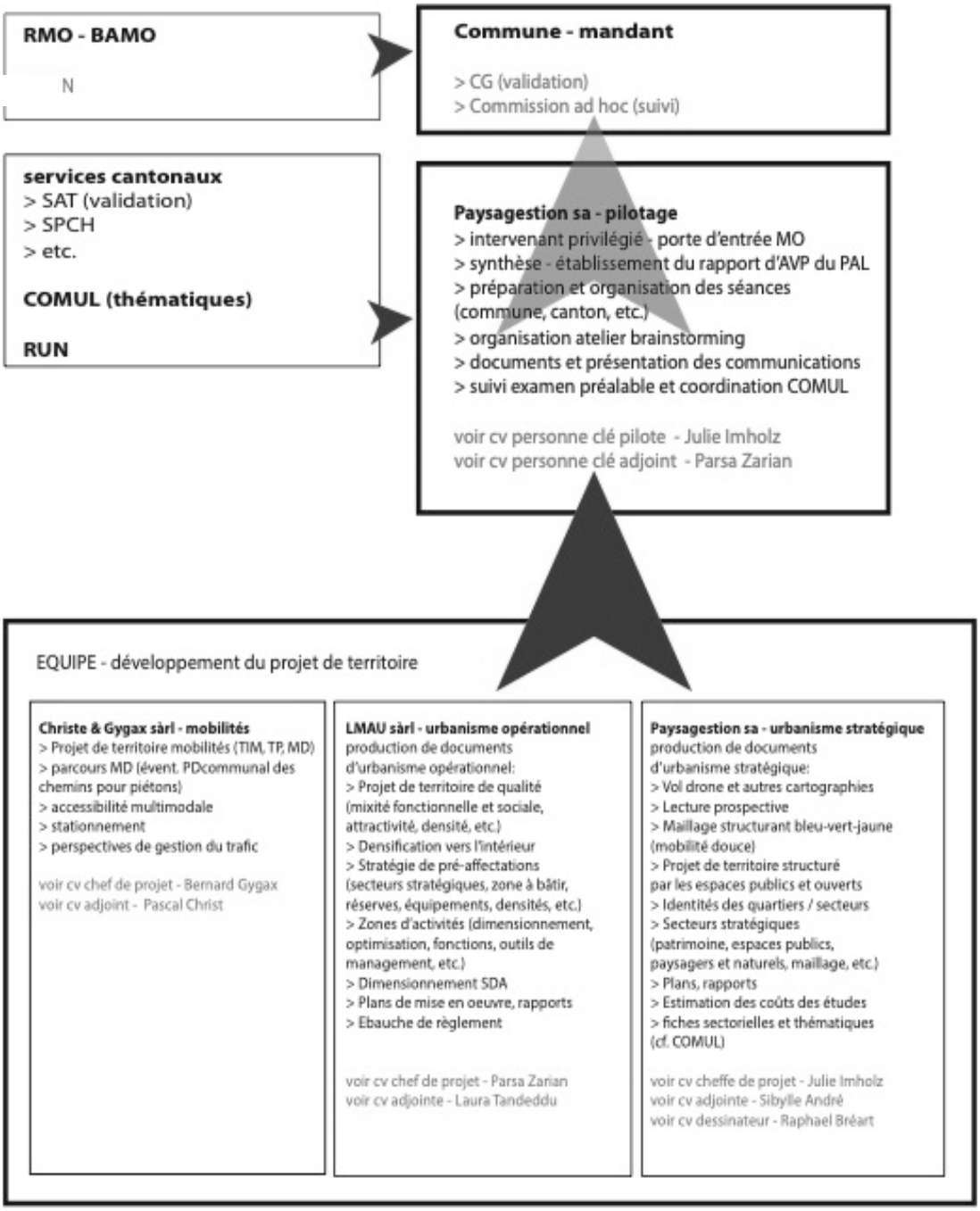

6 Coûts et aspects financiers

Sur la base du cahier des charges établi par les experts du RUN qui prévoyaient 1'043 heures réparties en 7 étapes pour un montant de 166'800 francs TTC (sans les frais complémentaires de 3%), l'équipe de mandataires offre ses prestations sur la base de 1'178 heures et un montant de 169'879.75 francs TTC (y compris les frais complémentaires de 3%).

Les coûts se répartissent selon les 7 étapes de la manière suivante :

Etapes	Heures	Montants en francs (HT)
Prise en main	66	8'580.00
Diagnostic territorial	360	46'800.00
Projet de territoire	518	67'340.00
Pré-affectation	66	8'580.00
Prédéfinition des études à mener	30	3'900.00
Estimation des coûts (projet PAL)	36	4'680.00
Rapport final + séances	102	13'260.00
Total	**1'178**	**153'140.00**
Frais (3%)		4'594.20
TVA (7.7%)		12'145.55
Arrondi		120.25
Total TTC		**170'000.00**

A noter que ce montant sera engagé sur deux exercices : 80% en 2019, puis 20% en 2020.

Cette première partie du crédit d'engagement sera amortie sur 10 ans (10% l'an) et avec un intérêt moyen calculé à 1.51%[2] sur la durée. La charge financière annuelle sur la période d'amortissement se décompose par conséquent ainsi :

Année	Amortissement 10%/an (en francs)	Intérêts 1.51%/an (en francs)	Total (en francs)
2019	17'000.00	2'567.00	19'567.00
2020	17'000.00	2'310.00	19'310.00
2021	17'000.00	2'054.00	19'054.00
2022	17'000.00	1'797.00	18'797.00
2023	17'000.00	1'540.00	18'540.00
2024	17'000.00	1'284.00	18'284.00
2025	17'000.00	1'027.00	18'027.00
2026	17'000.00	770.00	17'770.00
2027	17'000.00	513.00	17'513.00
2028	17'000.00	257.00	17'257.00

7 Mandat d'aide au maître de l'ouvrage (AMO)

Nonobstant une stratégie communale de l'aménagement procurant une vision assez claire de l'avenir territorial souhaité par les autorités communales, celles-ci doivent garder la maîtrise des orientations qui seront données par l'équipe de mandataires durant la phase de l'avant-projet PAL (projet de territoire).

Le Conseil communal et les services communaux devront pouvoir compter sur un appui technique et juridique. Il en va de la crédibilité du processus d'être en mesure de s'appuyer sur une expertise pertinente et, sans quoi, les uns et les autres seront rapidement débordés. L'expérience des travaux précédents (phase 1) démontre notamment que le service technique a été beaucoup mis à contribution. Un mandat externe sera une aide précieuse et contribuera sans aucun doute à ne pas surcharger le service, pour le moins permettra de pallier un surcroît de travail induit par les analyses des options politiques basées sur les examens de l'équipe de mandataires. Rappelons que le service Territoire est composé de 1.8 EPT et qu'il est déjà bien absorbé par les tâches quotidiennes.

[2] Etat 2019

Par ailleurs, le planning de la phase de l'avant-projet PAL est ambitieux et les attentes sont nombreuses. Les protagonistes s'attendent à ce que la démarche soit ouverte, compréhensible et participative. Le suivi du calendrier des échéances clés et les jalons politiques nécessaires à la conduite harmonieuse du projet est indispensable. Une « veille active » par des actions dans l'intérêt du maître de l'ouvrage, assurera un rythme régulier garant du respect des délais, notamment du calendrier politique.

Enfin, disposer dans le processus d'un regard critique d'experts pour faire une analyse sur les choix de variantes que l'équipe de mandataires soumettra aux autorités communales, contribuera à une réelle plus-value sur le résultat final du « produit », à l'applicabilité de ces éléments d'organisation territoriale et à une réelle prise en compte des attentes exprimées par les uns et les autres.

Toutes ces raisons permettent de conclure qu'un mandat d'aide au maître d'ouvrage (AMO) est indispensable, a fortiori en référence à l'importance de la démarche.

Ce mandat se déclinera comme une « enveloppe temps », basée sur une planification tenant compte des jalons d'analyse de scénarios et étapes décisionnelles, tout au long de la phase de l'avant-projet PAL.

Un calendrier de séances incluant l'équipe de mandataires de l'avant-projet PAL, le Conseil communal, le Copil PAL, la ComPAL et les services de l'Etat a été dressé afin de définir un canevas contenant des heures et des tâches qui pourraient/devraient survenir durant la période de l'avant-projet PAL, respectivement jusqu'à mai 2020.

Par conséquent, le Conseil communal estime que pour toute la durée du mandat AMO, une « enveloppe temps » de 100 heures est nécessaire, engendrant un coût estimé à 15'000 francs (TVA et frais compris).

En cas d'acceptation par votre Autorité, ce mandat fera l'objet d'un appel d'offre de gré à gré auprès de trois experts aménagistes enregistrés dans le registre cantonal des urbanistes (REG).

En définitive, cette aide précieuse répond aussi aux attentes exprimées par le Conseil général lors de l'acceptation de la motion intitulée : *« Création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire »*, le 15 juin 2017.

8 Coûts et aspects financiers – mandat AMO

Cette partie du crédit d'engagement sera également amortie sur 10 ans (10% l'an) et avec un intérêt moyen calculé à 1.51%. La charge financière annuelle sur la période d'amortissement se décompose par conséquent ainsi :

Année	Amortissement 10%/an (en francs)	Intérêts 1.51%/an (en francs)	Total (en francs)
2019	1'500.00	227.00	1'727.00
2020	1'500.00	204.00	1'704.00
2021	1'500.00	181.00	1'681.00
2022	1'500.00	159.00	1'659.00
2023	1'500.00	136.00	1'636.00
2024	1'500.00	113.00	1'613.00
2025	1'500.00	91.00	1'591.00
2026	1'500.00	68.00	1'568.00
2027	1'500.00	45.00	1'545.00
2028	1'500.00	23.00	1'523.00

9 Conséquences sur le personnel communal

Cette demande de crédit aura des impacts différents sur le personnel communal, en particulier sur le service Territoire.

On constate que l'élaboration de l'avant-projet PAL engendrera globalement une sollicitation importante et régulière du service Territoire durant toute la durée de la démarche (2019 et 1er semestre 2020). Aujourd'hui déjà, ce service est fortement sollicité par les affaires courantes dans tous les domaines de son champ d'activités. De plus, il est à considérer que le pôle Littoral Est apportera lui aussi son supplément de travail à ce service.

L'élaboration de l'avant-projet PAL sera à la base d'une sollicitation supplémentaire du service Territoire. Pour cette raison, le second mandat (AMO) est nécessaire pour la bonne marche du service.

10 Conclusions

La commune de La Tène entame une phase capitale dans la procédure de révision de l'aménagement de son territoire : **l'avant-projet PAL** qui fera office de projet de territoire réfléchi par les autorités communales, la population et les groupes d'intérêts, projettera notre commune dans les 15 à 20 prochaines années.

Pour ce faire, le Conseil général et le Conseil communal doivent s'entourer de spécialistes dans les thématiques en lien avec le cadre de vie des habitants. La longue procédure d'appel d'offres, assortie d'une sollicitation aux soumissionnaires de développer leur vision et leur méthodologie, a été à la hauteur des exigences. Les autorités communales peuvent ainsi compter sur une équipe de mandataires compétente et expérimentée qui a proposé une méthodologie à la fois innovante et à taille humaine.

La complexité de la procédure de révision du PAL et la volonté exprimée par le Conseil général (au travers de la ComPAL) de réaliser un projet de territoire empreint d'une réelle plus-value pour la communauté laténienne, exige que le Conseil communal et le service Territoire soient bien entourés et que les décisions et les options puissent se prendre en toute objectivité et en connaissance de cause. L'appui d'un expert en aménagement du territoire au Conseil communal, et par extrapolation au service Territoire, est dans ce sens primordial.

Pour toutes les raisons évoquées ci-avant, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter le présent rapport et le projet d'arrêté y relatif.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 28 janvier 2019 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement de l'avant-projet PAL (phase 2)

Annexe 2 : Etat de situation des dépenses engagées depuis le début du processus de révision du PAL et celles à venir

Annexe 3 : Tableau d'évaluation des candidats à l'appel d'offres

21
février
2019

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement de l'avant-projet PAL (phase 2)

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 29 janvier 2018,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission PAL,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Crédit :
a) montant

Article premier
Un crédit d'engagement de 185'000 francs est accordé au Conseil communal pour le financement de l'avant-projet PAL (phase 2).

b) amortissement

Art. 2
La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 10% / an.

c) financement

Art. 3
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

N. Chassot P. Mattman

		Prévisions / sollicité	Dépensé	Solde +/-
	Etude d'urbanisme			
Phase I	**Socle politique**	**126'000.00 CHF**	**116'148.07 CHF**	**(9'851.93) CHF**
	Stratégie d'aménagement	86'000.00 CHF	71'835.30 CHF	(14'164.70) CHF
	Cahier des charges	40'000.00 CHF	24'234.31 CHF	(15'765.69) CHF
	Appel d'offres I	- CHF	20'078.46 CHF	20'078.46 CHF
	Appel d'offres II	- CHF		

		Prévisions I	Prévision II	Solde +/-	
Phase II	Appel d'offres II	- CHF	50'000.00 CHF	50'000.00 CHF	Demande de crédit, CG du 13.12.18
	Projet de territoire	**165'000.00 CHF**	**185'000.00 CHF**	**20'000.00 CHF**	Demande de crédit, CG du 21.02.2019
	Avant-projet	150'000.00 CHF	170'000.00 CHF	20'000.00 CHF	Demande de crédit, CG du 21.02.2019
	Mandat AMO	15'000.00 CHF	15'000.00 CHF	- CHF	Demande de crédit, CG du 21.02.2019
Phase III	**Formalisation**	**610'000.00 CHF**	**500'000.00 CHF**	**(110'000.00) CHF**	
	Cahier des charges et appel d'offres	40'000.00 CHF	40'000.00 CHF	- CHF	
	Projet	150'000.00 CHF	160'000.00 CHF	10'000.00 CHF	Prévision à la hausse, cf Appel d'offres Avant-projet
	Etudes sectorielles	150'000.00 CHF	100'000.00 CHF	(50'000.00) CHF	COMUL : économie, logement, tourisme
	Trafic/Stationnement	90'000.00 CHF	90'000.00 CHF	- CHF	Etudes trafic en lien avec la densification
	Environnement	100'000.00 CHF	60'000.00 CHF	(40'000.00) CHF	COMUL : biodiversité, environnement, énergie
	PGEE/Equipements	80'000.00 CHF	50'000.00 CHF	(30'000.00) CHF	Nouvelle zone à bâtir.

Phase I	**126'000.00 CHF**	**116'148.07 CHF**	**(9'851.93) CHF**
Phase II	**775'000.00 CHF**	**735'000.00 CHF**	**(40'000.00) CHF**
Subvention cantonale	(20'000.00) CHF	(20'000.00) CHF	- CHF
Total	**881'000.00 CHF**	**831'148.07 CHF**	**(49'851.93) CHF**

				A		B		C		D		PAYSAGESTION (+Luc Malnati+Christe et Gygax)	
	MONTANT DE L'OFFRE TTC, AVEC LES FRAIS			182034.00		240709.50		212000.00		145520.80		169879.75	
		Pondération	Sous-pondération	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée
1	**PERTINENCE DE LA VISION ET DE LA METHODOLOGIE PROPROSEES**	30%		3	0.9	3	0.9	5	1.5	3.5	1.05	5	1.5
	Vision proposée		50%	3	1.5	3	1.5	5	2.5	4	2	5	2.5
	Méthodologie de travail proposée		50%	3	1.5	3	1.5	5	2.5	3	1.5	5	2.5
2	**COMPREHENSION DU MANDAT**	30%		3.5	1.05	4	1.2	3.5	1.05	4	1.2	4	1.2
	Prise en compte du cahier des charges		50%	3	1.5	4	2	3	1.5	4	2	4	2
	Répartition des heures par phase de travail		50%	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2
3	**QUALITE ET EXPERIENCE**	20%		4.15	0.83	3.5	0.70	4.35	0.87	4.35	0.87	4.85	0.97
	Pertinence des références proposées		50%	4	2	3	1.5	4	2	4	2	5	2.5
	Qualité et expérience des personnes engagées :		50%	4.3	2.15	4	2	4.7	2.35	4.7	2.35	4.7	2.35
	a. Urbanistes		*70%*	*4*	*2.8*	*4*	*2.8*	*5*	*3.5*	*5*	*3.5*	*5*	*3.5*
	b. Spécilaistes		*30%*	*5*	*1.5*	*4*	*1.2*	*4*	*1.2*	*4*	*1.2*	*4*	*1.2*
4	**PRIX**	20%		3.20	0.64	1.83	0.37	2.36	0.47	5.00	1.00	3.67	0.73
	Offre la plus basse :												
	145520.80												
	TOTAUX				**3.42**		**3.17**		**3.89**		**4.12**		**4.40**
	CLASSEMENT												